

Le plan communal de sauvegarde est un outil de gestion de crise réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles...) en cas d'évènements graves, prévisibles ou non.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités, des risques majeurs de la commune, des moyens mobilisables pour alerter, informer, protéger et soutenir la population au regard de ces risques.

En d'autres mots, le PCS reflète « le plan de bataille » d'une commune pour gérer un événement majeur de sécurité civile sur son territoire.